

# COMPTE RENDU DU COMITE DE CONCERTATION DES PRODUCTEURS

## Reunion du 29 juin 2017

### 1. PARTICIPANTS

Société	Monsieur
AKUO ENERGY	Benoit Benicourt
ALBIOMA	Pascal Langeron
CORSICA SOLE	Matthias Levy
EDF EN	Alain Bos
LANGA	Mickael Acquitter
QUADRAN	Benjamin Vié
QUADRAN / SER	Jérôme Billerey
SER	Mathieu Gondolo
URBASOLAR	Matthieu Waechter
VALOREM	Nicolas Seytier
VOLTALIA	Christian Egal
VOLTALIA	Gauthier Le Maux
EDF SEI	Stéphane Janssen
EDF SEI	Laurent Capely
EDF SEI	Jules Bodineau
EDF SEI	Denis Rosso
EDF SEI	Caroline Le Sueur
EDF SEI	Damien Loffredo
EDF SEI	Paul Fourment
EDF SEI	Sébastien Quenet

### 2. ORDRE DU JOUR ET DECISIONS

Les documents présentés lors de la réunion sont envoyés avec ce compte rendu.

Ce compte rendu se veut synthétique, il ne reprend pas le verbatim des propos échangés, il pointe les principales questions ou actions à mener.

## 2.1. PLATE FORME OPEN DATA

Les propositions suivantes ont été formulées :

- Suivi des déconnexions : Préciser les heures réelles auxquelles ont eu lieu les déconnexions ainsi que le nombre d'installations concernées par chaque épisode de déconnexion.
- Capacité d'accueil du réseau : Indiquer le volume d'heures de déconnexions porté dans la dernière PTF émise.

Une séquence sur la plateforme Open Data sera à l'ordre du jour du prochain CCP afin de faire un retour sur ces deux propositions et de recueillir les avis / remarques des producteurs sur la plate forme après quelques mois d'utilisation réelle.

Les précisions suivantes ont par ailleurs été apportées en séance :

- EDF SEI est informé de la feuille de route des évolutions de la plateforme CapaRéseau (réalisée par RTE et les GRD de métropole continentale) afin d'intégrer dans la solution Open Data les évolutions pertinentes pour les territoires desservis par EDF SEI.
- La mise en ligne des jeux de données « Emissions de CO2 » et « Capacités d'accueil du réseau » est visée au plus tard en Septembre 2017.

## 2.2. ARRETE TARIFAIRE PHOTOVOLTAIQUE

Les participants indiquent que des volumes conséquents devraient entrer en file d'attente au cours du prochain trimestre.

EDF SEI rappelle l'intérêt de lisser les demandes au cours du trimestre plutôt que de les concentrer sur les derniers jours (permet de garantir un délai de traitement nominal et homogène des demandes, diminue le risque de « perdre un trimestre » en cas de pièce manquante / non conforme, ...)

EDF SEI informe de la mise en œuvre de la dérogation prévue à l'article 7.3.2 de la procédure de traitement des demandes de raccordement : en raison du volume de demandes reçues au cours des deux dernières semaines du mois de juin (plus de 8 fois supérieur à la moyenne des demandes reçues au cours de 6 quinzaines précédentes) le délai maximal de fourniture de l'offre de raccordement (PTF ou CRD) est passé à 6 mois. Il évoluera ensuite en fonction du nombre de demandes reçues.

## 2.3. AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Le SER pointe le fait qu'une méthode de répartition par défaut peut présenter un intérêt certain pour les porteurs de projet et demande donc que celle-ci soit explicitement prévue dans la procédure transitoire et dans la convention EDF SEI – Personne Morale Organisatrice.

Les participants indiquent avoir peu de projets d'opération d'autoconsommation collective susceptible d'être mis en place prochainement (la réglementation en vigueur incitant plutôt à une vente de la totalité de l'énergie produite et à des achats au TRV de la totalité de l'énergie consommée)

## 2.4. DELIBERATION CRE STOCKAGE

Les coûts marginaux prévisionnels de production aux horizons 2022 et 2032 ont fait l'objet d'une délibération de la CRE le 9 mai 2017 (cf lien ci-dessous) :

**[délibération du 9 mai 2017 portant communication relative à la publication des coûts marginaux prévisionnels de production d'électricité dans les zones non interconnectées aux horizons 2022 et 2032](#)**

La délibération de la CRE sur les modalités de valorisation des projets de stockage comprend une méthodologie de valorisation des projets qui sera mise en œuvre par la CRE.

Le cahier des charges des prescriptions techniques devrait être finalisé par EDF SEI le 13 juillet 2017. EDF SEI le communiquera à tous les porteurs de projet qui l'auront contacté et à tous ceux qui le demanderont.

EDF SEI est à la disposition des porteurs de projet qui le souhaite pour les accompagner dans la préparation d'éventuelles saisines de la CRE dans le cadre créé par cette délibération.

## **2.5. EVOLUTIONS DES EXIGENCES DE TENUE AUX PERTURBATIONS POUR LES INSTALLATIONS RACCORDEES EN HTA ET BT**

Synthèse des principaux échanges :

- L'étude réalisée intègre bien une mise à niveau des protections (adaptée à un fort taux de pénétration d'EnR interfacée par électronique de puissance)
- Tenue au creux de tension : les exigences prévoient un retour à +/- 10 % de la puissance produite avant le creux de tension. Or, d'après les producteurs, certains événements climatiques particuliers peuvent conduire à diminuer la production de l'ordre de 70% en 2 secondes, rendant donc impossible un retour à la puissance initialement produite. EDF SEI adaptera donc la rédaction pour ajouter la possibilité pour le producteur de justifier d'un événement climatique particulier en cas de constat de non-respect des performances prescrites.
- Les modifications proposées sont partagées sur le fond et il est convenu que celles-ci concourront efficacement à une augmentation du taux d'insertion des EnR sur les territoires. Toutefois il est pointé par plusieurs participants qu'à l'heure actuelle il existe peu de matériel sur le marché à même de répondre à ces exigences, en particulier sur le segment des installations de moins de 36 kVA. EDF SEI regrette que cette contrainte n'ait pu être identifiée auparavant mais en partage le caractère possiblement bloquant. En conséquence il est décidé de mettre en concertation le document décrivant les exigences telles qu'issues du groupe de travail et dont la synthèse a été présentée lors de ce comité de concertation. Cette concertation s'effectuera sur une période élargie (jusqu'au 15 septembre) afin de permettre aux producteurs d'échanger avec leurs fournisseurs puis de proposer quelques aménagements (pour certaines catégories d'installation / tranches de puissance, pour certaines exigences, ...) sur la date d'application des différentes exigences.

## **2.6. PROCHAIN CCP**

Le prochain CCP aura lieu le jeudi 12 octobre à 13h30 – Tour EDF à la Défense.

L'ordre du jour prévisionnel a été élaboré en séance et figure dans le support joint à ce compte rendu. Les membres souhaitant inscrire un sujet supplémentaire à cet ordre du jour sont invités à en faire part avant le 10 septembre.